

Appel à candidatures Pop-up store de Noël Décembre 2024

1 avenue Eugène Thomas -94 270 LE KREMLIN-BICETRE



Dossier à faire parvenir à l'adresse suivante : commerces@ville-kremlin-bicetre.fr

Ou par courrier : Mairie du Kremlin-Bicêtre – service Commerce – 1 place Jean Jaurès
94 270 LE KREMLIN-BICETRE

JUSQU'AU LUNDI 25 NOVEMBRE à 17h

1. Préambule

Les animations de fin d'année 2024 sont un temps propice à l'expérimentation d'un magasin éphémère qui pourrait mettre en avant le triptyque production locale – écologie - artisanat.

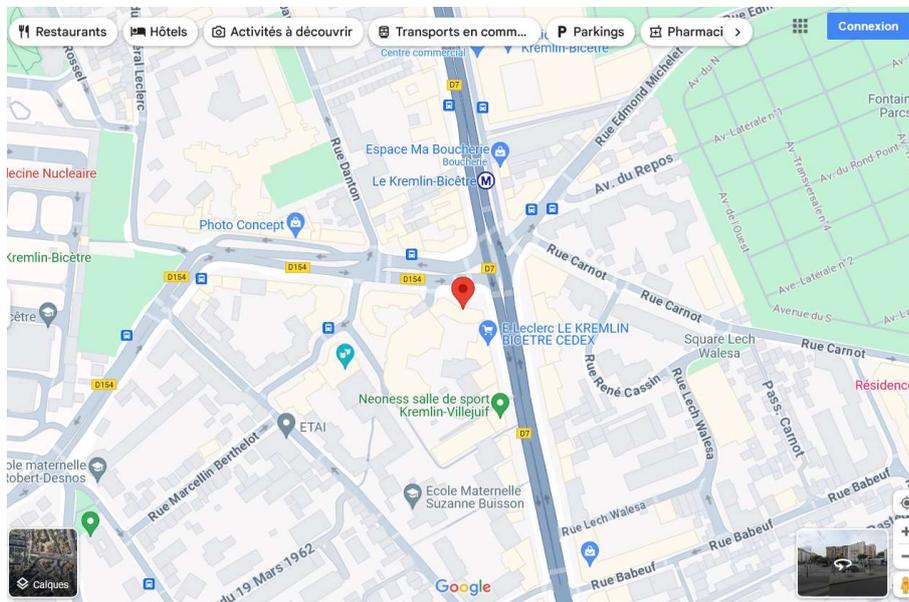
Cette expérimentation est prévue sur un mois, en décembre prochain.

L'objectif est de renforcer l'offre du centre-ville, en complément des activités déjà existantes à proximité.

Le bail commercial du local a été préempté par la Ville, le loyer actuel est de 8 840 HT HC/an soit 736,6 € HTHC/mois.

2. Description du local concerné par le pop-up store

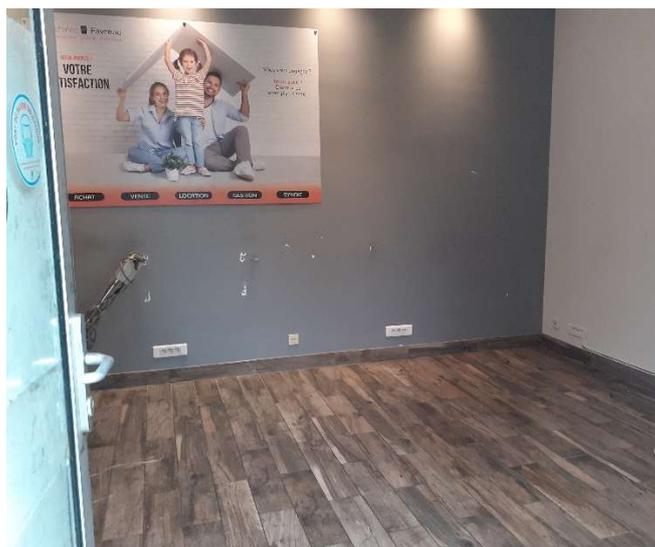
Le commerce est situé sur la place dite « de la Comète », à l'angle des avenues de Fontainebleau et Eugène Thomas.



Le local actuel mesure environ 16 m² et se compose d'une boutique sur rue située à droite de la porte d'entrée de l'immeuble.

Deux caves en sous-sol et un sanitaire collectif (à usage non exclusif) situé à l'arrière de l'immeuble.

La boutique :



Terrasse/ Etalage :

Une autorisation d'occupation du domaine public pourra être envisagée selon l'activité et sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

3. Conditions et modalités de mise à disposition

La boutique éphémère sera mise à disposition une semaine pour chaque artisan/commerçant, soit en totalité pour quatre exposants du lundi à 14h au dimanche 19h30.

L'état des lieux de sortie se déroulera le lundi matin suivant à 10h.

Les jours et horaires d'ouverture proposés sont :

- Lundi de 14h à 19h 30
- Mardi à dimanche de 10h à 19h30

Selon les souhaits de chacun, les quatre dimanches concernés bénéficiant des dérogations au repos dominical accordées aux commerces de détail, les exposants auront donc la possibilité de rester ouverts.

Le preneur ne pourra ni sous-louer, ni prêter les lieux en totalité ou en partie sous quelque forme que ce soit.

La location comprend la mise à disposition de l'eau et de l'électricité. Le local sera a minima aménagé (tables et chaises) et décoré par la Ville.

Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage. Sa responsabilité sera directement engagée cas de plainte.

Le local doit en être maintenu en état de propreté tel qu'il est défini dans l'état des lieux entrant. En cas de constat de casse, état de saleté du local, détérioration, disparition de mobilier, la caution de 100€ sera conservée par la Ville.

4. Conditions financières

En raison cette première expérimentation, la mise à disposition de la boutique est consentie à titre gracieux.

Un chèque de caution de 100€ sera toutefois sollicité lors de la signature de la convention d'occupation précaire et remis au preneur après l'état des lieux si aucun dégât n'est constaté.

5. Critère de sélection des offres

Les demandes seront traitées en fonction des critères suivants :

- Priorité accordée à l'artisanat local kremlinois, à la production locale et à l'écologie
- Diversité de l'offre proposée au regard de l'existant dans le centre-ville
- Qualité esthétique des articles proposés
- Articles proposés en lien avec les fêtes de fin d'année

La restauration est exclue, aucune extraction n'étant présente dans le local.

6. Dossiers de candidatures

Chaque candidat devra remettre sous forme de fichier PDF :

- Un extrait Kbis de moins de trois mois
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- La fiche de candidature jointe au dossier, complétée et signée
- 4 à 6 photos des articles proposés à la vente

Les dossiers seront transmis par mail à l'adresse : commerces@ville-kremlin-bicetre.fr

Ou par courrier : Mairie du Kremlin-Bicêtre – service Commerce – 1 place Jean Jaurès
94 270 LE KREMLIN-BICETRE

Pendant la consultation, des informations pourront être obtenues à l'adresse suivante :
commerces@ville-kremlin-bicetre.fr

Des visites pourront être organisées.

La date de remise des candidatures est fixée au lundi 25 novembre à 17h

